



L'an deux mille vingt-quatre et le huit juin à neuf heure trente,
Le conseil municipal de la commune de DOUBIES, régulièrement convoqué
s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,
sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal le 31 mai 2024

Nombre de Conseillers :
En exercice 10
Présents 10
Procuration
Votants

Étaient présents : Mmes Irene LEBEAU, Gaelle JOSSINET, Corinne
THERIC, MM. Marc SAUVAIRE, Christian RAGUES, Renaud ESCANDE,
Jean-Luc ALBE, Jean-Claude THION, Jean-Marie PONCELET, Laurent
BALSAN, Jean-Luc ALBE

Absents excusés :

Procuration :

Vote :

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

CONVENTION PATRIMOINE RURAL

Madame le Maire expose :

Omniprésent et oublié, le petit patrimoine atteste du vécu et de l'adaptation
exemplaire de la population rurale aux ressources et aux contraintes naturelles.

En vue de sa valorisation, l'association « Cultures et Territoire Rural » a créé une
application « Exploration du Patrimoine Rural » afin de sensibiliser les résidents et
visiteurs de passage au recensement des données de terrain au bénéfice des communes.

Utilisable sans réseau pendant les promenades, cette application permet de
renseigner des objets remarquables : calade, béal, stèle, mine, ponceau, tancat, jasse,
etc. Descriptif et photo sont transmis, à la demande, sur le serveur de l'association CTR.

Un partenariat est proposé à la commune par la signature d'une convention, pour
lui donner l'accès aux données collectées sur son territoire, via un outil de consultation.

La contribution à l'association est laissée à la libre appréciation des adhérents :
Mme le maire propose d'attribuer une subvention de 100€.

Le Conseil Municipal ayant ouï cet exposé, et après avoir délibéré décide :

- D'approuver la mise en service de cette application sur la commune,
- D'attribuer une subvention de 100€ à l'association « Cultures et Patrimoine Rural »
- De donner mandat à Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision,

Fait et délibéré en Mairie, le 08 juin 2024

Mme le Maire
Irène LEBEAU

